

Des mesures nécessaires. Seront-elles suffisantes ?

Des crédits de fonctionnement avec garantie de l'Etat, une baisse de la TVA, l'annulation du timbre pour les étrangers, un rééchelonnement des dettes fiscales, un report des dettes échues en 2015 : autant de mesures concrètes annoncées par la Ministre du Tourisme. Leur efficacité dépendra des modalités d'application et de l'adhésion des entreprises du tourisme.

La Ministre du Tourisme Selma Elloumi Rekik a annoncé, lors d'une conférence de presse tenue dans la soirée du lundi 29 juin, une série de mesures en faveur des entreprises du tourisme présentées comme « *des mesures exceptionnelles pour sauver la saison touristique* ». Notamment, le rééchelonnement des dettes échues en 2015 pour fin 2016, et l'octroi de crédits de fonctionnement de sept ans avec deux années de grâce. Pour cette dernière mesure, la Ministre n'a précisé ni le volume des crédits, ni leur coût, mais suppose qu'ils seront octroyés avec un taux d'intérêt modéré puisqu'ils bénéficieront de la garantie de l'Etat.

D'autres mesures ont été annoncées, qui répondent en majorité aux demandes formulées par la FTH avant l'attentat du Riu Marhaba. Parmi ces mesures, on peut citer :

- la baisse du taux de TVA de 12% à 8% ;
- l'annulation du timbre de 30 dinars pour les non résidents ;
- le rééchelonnement des dettes fiscales ;
- le rééchelonnement des dettes vis-à-vis de la STEG et de la SONEDE ;
- la prise en charge par l'Etat de la contribution patronale CNSS pour les entreprises qui gardent l'ensemble de leur personnel ;
- le rééchelonnement de la dette vis-à-vis de la CNSS sur sept ans, avec exonération des indemnités de retard en cas de paiement du principal de la dette et de respect de l'échéancier de paiement.

Par ailleurs, des mesures à « moyen terme » sont annoncées dont :

- l'autorisation d'une composante immobilière sur les réserves foncières disponibles dans les hôtels avec révision des plans d'aménagement dans les zones concernées ;
- l'octroi d'avantages fiscaux aux SICAR prenant des participations au capital des entreprises de tourisme en situation de restructuration de leurs dettes.

Reste à savoir si ces mesures pourront désamorcer la crise sociale aiguë qui s'annonce dans le tourisme tunisien. Le président de la FTH, présent lors de cette conférence de presse, semble dubitatif et réserve une quelconque déclaration à la tenue du Conseil exécutif de la FTH et de celui commun entre la FTH et l'UTICA qui se tiendra vendredi prochain.

Cette réunion commune – une première – entre les deux groupements patronaux interviendra après celle qui a réuni hier les membres de la FTH et une délégation de l'UGTT dirigée par son secrétaire général Hocine Abassi. Elle a conclu à l'intensification de la coopération entre les deux syndicats pour « *faire face aux retombées catastrophiques* » de l'attentat de Sousse sur « *le secteur sinistré du tourisme* ».

Lotfi Mansour